

Madame, Monsieur  
Chers adhérents

Vous avez été nombreux à participer activement à l'enquête publique qui s'est achevée le 16 avril 2007 et à l'issue de laquelle la commission d'enquête a émis un avis défavorable pour différents motifs, particulièrement ceux relatifs à la desserte et au trafic routier ainsi que ceux se rapportant aux critères environnementaux, qui, en l'état actuel du dossier, présentent aux yeux de la commission d'enquête un caractère rédhibitoire.

Je vous informe que le dossier complet réalisé par la commission d'enquête est consultable à la mairie de Rémilly et à la mairie de Sémelay aux heures d'ouverture de ces deux mairies. Ce dossier comprend :

- Les 455 avis et lettres reçus par la commission d'enquête
- Les réponses formulées par la COVED
- Le rapport complet de la commission d'enquête
- Le dossier de la COVED

**À l'heure actuelle, le dossier de la COVED est étudié par les services préfectoraux et nous attendons impatiemment l'avis que donnera, dans les prochains mois, Monsieur le Préfet de la Nièvre sachant que, par un arrêté préfectoral daté du 29 août 2007, Monsieur le Préfet de la Nièvre considère qu'il lui est pour l'instant impossible de statuer sur le dossier et qu'il se donne un délai supplémentaire de six mois pour donner un avis.**

Dès que cet avis sera connu, une réunion publique sera organisée.

Dans le cas où Monsieur le Préfet de la Nièvre donnerait un avis favorable, le conseil d'administration de notre association a décidé d'entreprendre une action en justice qui nécessitera une importante dépense financière.

Je vous invite donc à renouveler votre adhésion pour la période mars 2007 – mars 2008 en complétant le document ci-dessous.

**Nous devons rester mobilisés et anticiper toute éventualité car il semble que la COVED constitue actuellement un deuxième dossier.**

Avec mes sentiments les plus cordiaux.

Jean-Paul Margerin  
Président de l'association Vital Sud-Morvan

□ .....

Document à adresser ou à remettre à Monsieur Jean-Paul Margerin Le Buisson Guipied 58250 Rémilly accompagné de votre paiement (chèque ou espèces). Un reçu par adhérent vous sera adressé ou remis.	
Nom(s) et prénom(s) des adhérents : ..... ..... .....	Nombre d'adhérents : ..... Cotisation par personne : 10,00 € Total : ..... €
Votre adresse : ..... .....	